

Proposition du Conseil administratif du 31 août 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 534 500 francs destiné aux travaux de renaturation du nant Manant situé au bois de la Bâtie.

RECOMMANDATION

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du
6 juin 2023, dans le rapport PR-1533 A)

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que des panneaux explicatifs didactiques et permanents soient installés tant sur la passerelle pour expliquer les paliers qu'à l'endroit de la disparition des chemins pour que la population puisse adhérer à ces changements et comprendre cette renaturation.